

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2017
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 18 décembre 2017 à 19 h 55, laquelle séance est l'ajournement de la séance du 4 décembre 2017 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Sylvain Gagnon, Alain Dubois, Denis Prescott et Jacques Martial, sous la présidence de Monsieur Daniel Rocheleau, président de l'assemblée.

Madame la mairesse Francine Bergeron et Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier étaient absents.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation, Monsieur le conseiller et président de l'assemblée Daniel Rocheleau ouvre la présente assemblée.

453-12-2017 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que Monsieur Daniel Rocheleau soit et est nommé pour agir à titre de président de la présente assemblée compte tenu de l'absence de madame Francine Bergeron, mairesse et de monsieur Jean-Claude Charpentier, maire suppléant.

Adoptée à l'unanimité.

454-12-2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

455-12-2017 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du 1^{er} au 18 décembre 2017, les chèques numéro 14 952 à 15 003 inclusivement, les déboursés incompressibles et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 229 939.67 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité.

Président de l'assemblée

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

ADMINISTRATION

456-12-2017 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2018 aux postes budgétaires suivants :

Liste des dépenses incompressibles:

NOMS DU POSTE

Rémunération - maire et conseillers

Rémunération - cadres et personnel de bureau

Frais de vérification

Rémunération - élections

Fourniture - élections

Gestion du personnel - relations de travail

Régie des Rentes du Québec

Assurance-chômage

Régime québécois d'assurance parentale

Fonds de services de santé

Assurances collectives

Frais de poste

Téléphone, télécopieur

Avis public que la loi nous oblige à publier dans les journaux

Cotisations et abonnements

Fonds des registres

Police

Rémunération - voirie

Contrat de déneigement

Éclairage de rues - électricité

Rémunération - circulation

Rémunération - purification et traitement de l'eau
Électricité - purification et traitement de l'eau
Rémunération - réseau de distribution de l'eau
Contrat - ordures ménagères

Rémunération - urbanisme
Remboursement de taxe par certificat d'évaluateurs
Rémunération - centre communautaire

Rémunération - patinoires
Rémunération - parcs et terrains de jeux
Électricité - parcs et terrains de jeux (loisirs)

Que la mairesse et la directrice générale soit et sont autorisées à effectuer les paiements au moment opportun.

Adoptée à l'unanimité.

457-12-2017 PG SOLUTIONS – RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le renouvellement avec PG Solutions concernant l'entretien et soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 d'une somme de 9 980.00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payable à même le budget 2018.

Adoptée à l'unanimité.

458-12-2017 AVIS DISCIPLINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par la directrice générale et secrétaire-trésorière concernant l'avis disciplinaire daté du 5 décembre 2017 dont le conseil municipal a pris connaissance.

Adoptée à l'unanimité.

459-12-2017 TRAVAIL DE RUE BRANDON – DEMANDE DE SUBVENTION

L'Organisme Travail de rue Brandon sollicite un soutien financier de 5 000.00 \$ par année pour 2018, 2019 et 2020 afin de continuer de desservir le territoire de Mandeville.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à la demande.

Adoptée à l'unanimité.

460-12-2017 LOT RUE GÉMEAU - ACQUISITION

Attendu que la municipalité a reçu une proposition à l'effet d'acquérir le lot numéro 5 117 020, matricule 1042 40 4747 et ce, sans frais;

Attendu que la municipalité doit avoir un emplacement pour localiser le conteneur à déchets pour les contribuables du Domaine Astral.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville mandate Coutu & Comtois, notaires.

Que la municipalité mandat GNL Arpenteurs-géomètres.

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

461-12-2017 ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC. - FACTURE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte le paiement de la facture numéro 006878 datée du 7 décembre 2017 d'ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC. pour des glissières de sécurité d'une somme de 8 694.34 \$ plus taxes.

Qu'une somme de 666.75 \$ plus les taxes représentant les glissières pour la voie de contournement sur le rang Mastigouche soit payée à même la subvention de la Sécurité publique.

Qu'une somme de 8 027.59 \$ plus les taxes soit payée à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

462-12-2017 TRAVAUX SUR LA RUE DESJARDINS ET LE RANG SAINT-PIERRE - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage sur la rue Desjardins et le rang Saint-Pierre pour un total de 266 517.88 \$ plus les taxes, les frais d'ingénierie et de laboratoire, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

Que les travaux sont exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Desjardins et le rang Saint-Pierre dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification est constitué.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

463-12-2017 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité

MÉDITATION

Daniel Rocheleau
Président de l'assemblée

Hélène Plourde
Directrice générale et
secrétaire-trésorière